



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 52580

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré * attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la question de la mise en oeuvre de l'examen bucco-dentaire de prévention, obligatoire et gratuit, des enfants de six à douze ans. Contrairement à ce qu'il laissait entrevoir en octobre 2003 en réponse à une précédente question écrite (n° 19096 du 26 mai 2003), aucune décision n'a encore été prise et ce dossier est au point mort. Une situation que déplore à juste titre l'Union dentaire. Il lui rappelle que cet examen de prévention est primordial pour l'avenir dentaire des jeunes Français et il insiste donc sur l'urgente nécessité de sa mise en oeuvre. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille rappelle que la loi de santé publique du 9 août 2004 comporte parmi ses objectifs celui de réduire de 30 l'indice CAO mixte moyen aux âges de six et douze ans (l'indice CAO mesure le nombre de dents cariées, absentes ou obturées). Dans ce cadre, l'examen prévu par l'article L. 2132-2-1 du code de la santé publique fait partie des outils de la politique de prévention bucco-dentaire. Cet examen doit comprendre notamment une éducation et une motivation à la santé bucco-dentaire en collaboration étroite avec les patients, ainsi que des conseils personnalisés sur l'hygiène alimentaire et le rôle protecteur du fluor. Les modalités de mise en oeuvre de cette disposition ont d'ores et déjà fait l'objet d'études associant les différents partenaires concernés. Cette mesure a vocation à s'inscrire dans le cadre plus général d'un plan national de prévention bucco-dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52580

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9644

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5432